

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE
GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

Date de la
convocation :

L'An deux mil vingt six **le 12 mars à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

10 février 2026

Membres présents :

Date de la réunion :

12 mars 2026

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°05.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la
délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Finances

**Budget Principal –
Budget Primitif 2026**

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2026, s'est tenu lors de la séance du 15 janvier 2026, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

En section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Le montant prévisionnel 2026 s'élève à 3 225 k€, soit un montant en baisse (- 38 k€) au regard du montant voté pour l'exercice 2025 (3 263 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

Chapitre 011 [Charges à caractère général]

Le montant proposé est de 524 k€, soit une baisse de 7,8 % (- 44 k€).

Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement des crédits dédiés aux remboursements des coût lauréats avec une baisse prévue de 41 K€ et à la maîtrise rigoureuse des dépenses et notamment à la :

- renégociation des contrats de renouvellement tels que l'énergie, les maintenances, les locations et les dépenses liées à l'entretien et la réparation du bâtiment
- gestion stricte de diverses charges courantes (fournitures administratives, réception, etc).

Il est à noter, en outre, que cette baisse intervient dans un contexte de hausse de certains postes, tels que l'affranchissement et les catalogues/imprimés dus à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration suite aux élections municipales de mars 2026, aux élections professionnelles (mandat de 4 ans) et au renouvellement du parc automobile qui prend en compte les préconisations liées au développement durable avec la location de deux véhicules hybrides (nombre identique aux mandats passés).

Chapitre 012 [Charges de personnel]

Il est projeté, au global, à un montant de 2 184 k€, soit une hausse de +10 k€ au regard de la construction budgétaire 2025.

Il est précisé que les éléments suivants doivent être pris en compte :

- L'absence d'évolution du point d'indice et le glissement vieillesse technicité (GVT) avec 6 avancements d'échelons et une nomination au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2026,
- La refonte du RIFSEEP avec des revalorisations raisonnées de l'IFSE (26 600 €) au 1^{er} février 2026 et du CIA (plafond maximal fixé + 8 k €),
- Les hausses des charges sociales : CNRACL +3 points (37,65%), Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) 0,15%, IRCANTEC (tranche A : 4,27% / tranche B : 12,75%), URSSAF vieillesse 2,11%, un nouveau contrat assurance statutaire (traitement de base, SFT + NBI inclus + charges patronales à hauteur de 10%) et une participation de 8% pour la retraite complémentaire des élus,
- Le renforcement des avantages sociaux : la participation du CDG41 à la mutuelle complémentaire des agents, soit 15 €/mois obligatoire, ainsi que la mise en place d'une participation pour les conjoints et enfant, soit 15 € supplémentaire par mois, et enfin l'augmentation de la valeur du ticket restaurant à 9 €,
- Les recrutements/remplacements 2026 pour environ 114 k € brut chargé (1 poste à temps complet d'un médecin sur 6 mois, le remplacement d'un congé maternité, 1 poste de chargé d'archivage, le tuilage/binôme sur le poste de directrice du pôle santé au travail soit 2 agents au grade d'attaché principal pour une durée de 8 mois, remplacement de l'agent d'entretien des locaux 1,5 k€),
- Les autres variations : baisse de la prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) soit 1 agent au lieu de 8 : ces agents bénéficient de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) soit 7 agents au total.
-

Pour rappel et information, ce chapitre comprend l'ensemble des traitements :

- Des agents du centre de gestion,
- Des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) pris en charge,
- Des intervenants aux concours organisés par le CDG41.

Chapitre 65 [Autres charges]

Il affiche une stabilité au regard de l'année 2025.

Ce chapitre concerne principalement l'exercice du droit syndical (Décharges d'Activité de Services – DAS et Autorisations Spéciales d'Activités - ASA) : les syndicats les sollicitent désormais systématiquement, et, des régularisations des demandes portant sur les années précédentes nous sont régulièrement adressées. Rappelons que la règle quadriennale (article L.1617-4 du CGCT) s'applique à ces remboursements et que nous parvenons au terme d'un mandat syndical (4 années), ce qui justifie les ajustements comptables sans impact significatif sur le montant global.

Les recettes réelles de fonctionnement

Le montant prévisionnel 2026 s'élève à 2 415 k€ : il est en augmentation de + 88 k€ (+3.8 %) au regard de la prévision budgétaire 2025 (2 327 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

Chapitre 70 [Produits des services]

Il est légèrement en hausse au regard de la prévision 2025. Pour le principal, cette prévision est liée à l'augmentation du poste des cotisations additionnelles et obligatoires, ainsi qu'à une stabilité due à une meilleure régularité attendue des versements grâce à la mise en place systématique d'acomptes pour les missions de longue durée :

- produit perçu au titre des prestations « Secrétaires de mairie itinérantes »,
- produit perçu au titre de la prestation « Archivage »,
- produit perçu au titre de la prestation de « Conseil en organisation »,
- produit perçu au titre de l'élaboration du « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ».

Cette approche permet de sécuriser la trésorerie et d'éviter les délais importants entre le démarrage et la facturation des missions, comme cela a pu être constaté il y a quelques années.

Chapitre 74 [Dotations, subventions et participations]

Il est en baisse de - 21 k€ (- 22,5%) au regard de la prévision 2025.

Pour le principal, cette variation est liée à la baisse des contributions pour les FMPE (- 21 k€) au regard de 2025.

En section d'investissement

La construction budgétaire 2026 est peu ou prou identique à celle de 2025 : les propositions de dépenses d'investissement sont financées par autofinancement et il n'est pas fait recours à l'emprunt.

- Les **dépenses prévisionnelles** s'élèvent à hauteur de 187 k€, pour les opérations réelles entièrement auto-financées et de 2 k€ pour les opérations d'ordre.

Parmi les investissements envisagés les plus importants figurent :

- le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour travailler à l'identification des besoins et au montage du plan pluriannuel d'investissement faisant suite à la nécessaire réhabilitation du bâtiment, afin de répondre :
 - aux exigences de l'audit énergétique effectué fin 2024 (isolation défaillante de la façade vitrée avec infiltrations d'eau de pluie, etc)
 - au vieillissement de l'édifice : toit en plexiglas fuyant, etc
- le changement du serveur informatique.
- Les **recettes prévisionnelles** de l'exercice s'élèvent à hauteur 3 k€ pour les opérations réelles (recettes FCTVA) et 115 k€ pour les opérations d'ordre.

Il est à noter, pour l'exercice 2026, le choix de prévoir une reprise de provision à hauteur de 158 k€ au titre de la gestion des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE), compétence obligatoire des centres de gestion de la fonction publique territoriale. Cette reprise serait évaluée au regard de la diminution progressive du nombre de FMPE pris en charge par le CDG41.

Il convient également de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 120 k € destinée à couvrir les régularisations de décharges d'activité de services (DAS) et autorisations spéciales d'absence (ASA) relatives aux exercices 2023, 2024 et 2025, résultant de conventions syndicales signées en début de mandature (Protocole d'accord du 27 mars 2023 ; voir les précisions supra).

Il est rappelé que le remboursement des ASA ainsi que les DAS (totale ou partielle) est financé par la cotisation obligatoire que supportent les collectivités et établissements affiliés à titre dérogatoire ou volontaire auprès du CDG41.

Pour complète information, au 31/12/2025, les soldes d'heures syndicales non remboursés sont les suivants : 2 977,65 heures en 2023, 3 222 heures en 2024 et 3 568 heures en 2025.

Cette provision, calculée sur la moyenne triennale de ces soldes, multipliée par le coût unitaire DAS/ASA du CDG41, sera ajustée annuellement sur la base du solde constaté au 31 décembre N et identifiée distinctement au sein du compte de provisions existant dans le projet de budget primitif 2026, sans établissement d'écritures comptables nouvelles, mais avec la répartition spécifique des crédits au compte 1582 suivante :

- provision de 120 000 € dédiée aux remboursements des heures DAS et ASA
- provision de 189 912 € dédiée aux Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE),
- provision de 600 000,00 € dédiée aux travaux d'aménagement et de construction du bâtiment
- provision de 43 000,00 € dédiée à la consommation « financière » des comptes épargne temps (CET).

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section et par niveau de vote :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	Projet BP 2026
011	Charges à caractère général	568 000,00	523 800,00
012	Charges de personnel	2 173 800,00	2 184 300,00
65	Autres charges de gestion courante	507 000,00	507 000,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	15 000,51	10 000,63
Total opérations réelles		3 263 800,51	3 225 100,63
68	Dotation aux provisions	-	-
68	Dotation aux amortissements	118 000,00	115 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
TOTAL GENERAL		3 381 800,51	3 340 100,63

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	Projet BP 2026
013	Atténuations de charges	15 000,00	41 900,00
70	Produits des activités	2 217 000,00	2 300 000,00
74	Dotations, subventions, participations	95 000,00	73 600,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-
Total opérations réelles		2 327 000,00	2 415 500,00
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	234 012,00	158 052,00
002	Résultat provisoire - Excédent reporté	818 843,51	764 603,63
TOTAL GENERAL		3 381 800,51	3 340 100,63

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	Projet BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	15 100,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	111 500,00	147 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-
Total opérations		126 600,00	187 000,00
139	Quote part des subv. d'investissement transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	234 012,00	158 052,00
TOTAL GENERAL		362 557,00	346 997,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	Projet BP 2026
13	Subventions	10 080,00	10 080,00
15	Provisions	-	-
28	Amortissements	118 000,00	115 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 320,86	10 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Résultat provisoire - Excédent reporté	1 415 628,18	1 448 719,09
TOTAL GENERAL		1 550 029,04	1 583 799,09

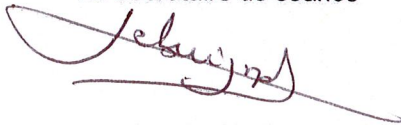
Il est alors procédé au vote :

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0

Au vu des éléments susvisés, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'approuver**, au titre de l'exercice 2025, le budget principal du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :
 - o Section de fonctionnement
 - Dépenses : 3 340 100,63 €
 - Recettes : 3 340 100,63 €
 - o Section d'investissement
 - Dépenses : 346 997 €
 - Recettes : 1 583 799,09 €
- **de confirmer** que le budget est voté par chapitre,
- **d'autoriser** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :
 - o au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels
 - o au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance



Joël DEBUIGNE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le Président

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 20 Mars 2026
Exécutoire le : 20 Mars 2026

Le Président soussigné
certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

